



Nationalité française par naturalisation

Par **PERLE78260**, le **02/07/2014** à **20:30**

Bonjour,

Je suis en France depuis 19 ans maintenant, je travail en tant que comptable dans un grand groupe j'ai la carte de dix ans et deux enfants nés en France je suis pour moi française à part entière. J'ai étudié et j'ai diplômes français je suis à jours aux trésors public, et je souhaite faire ma demande de naturalisation mais le seule problème je suis fiche a la banque de France pour un crédit a la consommation.

Je voulais savoir s'il peut me refuser ma demande à cause de cela et si je fais un dossier de surendettement s'ils vont tout de même me la refuser la nationalité française.

Merci de m'éclairer dessus

perle

Par **youris**, le **04/07/2014** à **11:16**

bjr,

la naturalisation est toujours une décision discrétionnaire d'un état souverain , cela signifie qu'un pays peut toujours refuser d'octroyer sa nationalité à un étranger même si celui-ci remplit les conditions exigées.

dans votre cas, il est arrivé que la naturalisation française soit refusée pour des impôts impayés et même des loyers impayés.

donc dans votre cas, un ajournement ou un refus est possible mais sans être certain.

cdt